

Liste d'aptitude 2023

Attachés d'administration de l'Etat

Modalités d'affectation

Paris, le 11 mai 2023

L'UNSa Justice SG AC vous communique les modalités d'affectation des lauréats de la liste d'aptitude des attachés d'administration de l'Etat, conformément à la note du secrétariat général en date du 10 mai 2023.

Obligation de mobilité fonctionnelle :

Le bénéfice de la promotion au choix dans le corps des attachés d'administration est subordonné à une mobilité sur un poste dont le niveau de compétences correspond au corps des attachés afin de donner toute sa dimension à la promotion.

Postes offerts :

Les promus doivent candidater sur les propositions de postes offert chaque mois sur l'Intranet **jusqu'au mois de mars 2024**.

Modalités de candidature :

- ✓ Les promus doivent solliciter un entretien (en présentiel ou visio) avec les recruteurs sur les offres publiées sur l'Intranet « choisir le Service Public » .
- ✓ Compléter le formulaire de candidatures en indiquant l'option choisie et le retourner directement à l'adresse suivante : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr :
 1. formuler un maximum de candidatures, chaque mois, jusqu'à la date limite des appels à candidatures ;
 2. remplir la déclaration de renonciation de la promotion.



Tous les agents qui n'auront pas transmis ce formulaire dans le délai imparti sera considéré comme ayant renoncé à sa promotion

Modalités d'affectation :

L'ensemble des candidatures seront examinées chaque mois par le service RH du secrétariat général et les résultats d'affectation seront diffusés chaque 4^{ème} vendredi du mois.



Chaque candidature peut être considérée comme « utile » par le secrétariat général.

Liste complémentaire :

En cas de renoncement d'agents inscrits sur la liste principale, les agents de la liste complémentaires pourront formuler leurs candidatures.



On n'en fera jamais **assez** pour vous !